

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

VISITE DU CHANTIER DU GROUPE SCOLAIRE.

Secrétaire de séance : PAWELAK Patricia

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 3 DECEMBRE 2019

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2019.

COMMERCE MULTISERVICES : Approbation du projet – Demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR Année 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de rénovation et extension du bâtiment de l'ancien Restaurant de la Place, en commerces multiservices et création d'un appartement, ainsi que le renforcement du pont d'accès. Une subvention sera sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2020.

AMENAGEMENT AUTOUR DU BARRAGE DE L'EX-USINE DE MOULINAGE : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes et à SEM – Trame Verte et Bleue

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux d'aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage.
- sollicite une subvention à hauteur de 50 % du montant HT auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'appel à projet Investissement Parc/Région.
- sollicite une subvention auprès de SEM dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

NOUVELLE ECOLE : Lot n°2 Maçonnerie – Gros œuvre : Avenant n°2 au marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 du lot n°2 Maçonnerie – Gros œuvre. Cet avenant prend en compte la création d'une passerelle sur le Dorlay, la réfection de murets à l'extérieur, la réfection de dalle avec réagréage, le bouchement des fenêtres et la réalisation d'une passivation des aciers.

NOUVELLE ECOLE : Lot n°3 Charpente – Ossature Bois et Lot n°4 Couverture - Zinguerie : Avenant n°2 au marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 des lots n°3 et n°4. Cet avenant prend en compte le cheminement sur toit terrasse ainsi que la verrière sur structure bois existante.

NOUVELLE ECOLE : Lot n°8 Menuiseries intérieures bois - Avenant n°1 au marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 du lot n°8 Menuiseries intérieures bois. Cet avenant prend en compte la fourniture et pose de cylindres sur organigramme suite à liquidation judiciaire de l'entreprise attributaire du lot n°6.

RESTAURANT SCOLAIRE DANS BATIMENT INDUSTRIEL : Lot n°8 Menuiseries intérieures bois – Avenant n°1 au marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 du lot n°8 Menuiseries intérieures bois. Cet avenant prend en compte la fourniture et pose de vitrage châssis vitré.

RESTAURANT SCOLAIRE DANS BATIMENT INDUSTRIEL : Lot n°12 Chape – Avenant n°1 au marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 du lot n°12 Chape. Cet avenant prend en compte la réalisation de renfort sou siphons de sol.

NOUVELLE ECOLE : Approbation de la convention d'honoraires avec un cabinet d'avocats

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise LIGNON METAL, entreprise attributaire du lot n°6 du marché de la création du groupe scolaire, il est nécessaire de faire appel à un cabinet d'avocats. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'honoraires qui lie la commune de Doizieux avec la SELARL Unité de Droit des Affaires dont le siège social est à Saint-Etienne.

LOCATION JARDIN ANNE 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de l'année précédente, à savoir 45 €.

MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un Compte Epargne Temps (CET) au sein de la commune de Doizieux à partir de 1^{er} janvier 2020 et en fixe les modalités d'application. Le CET ouvre la possibilité aux agents de la commune le report de congés annuels ou de jours de récupération au titre de RTT.

TDF : Approbation du Bail entre la commune de Doizieux et TDF

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bail entre la commune de Doizieux et TDF pour une durée de 20 ans concernant la location de l'emprise de la station radioélectrique à Mauchamp.

RPI : Approbation convention tripartite Doizieux – La Terrasse

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, approuve la convention tripartite qui lie la commune de Doizieux, la commune de la Terrasse-sur-Dorlay et l'Inspection Académique. Cette convention a dans l'objectif de stabiliser une organisation scolaire permettant de répondre aux contextes du territoire des deux communes et améliorer l'offre scolaire pour garantir les acquis des élèves.

ASSOCIATION DES NOUVEAUX ATELIERS DU DORLAY : Approbation des statuts – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts de l'Association des Nouveaux Ateliers du Dorlay et désigne comme délégué titulaire Patricia PAWELAK et comme délégué suppléant Aimé PONCET.

Cette association contribue à la valorisation économique, sociale et environnementale des communes de Doizieux, la Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez, riveraines de la rivière du Dorlay et marquées par l'industrie de la tresse et du lacet. En s'appuyant sur les ressources locales, elle propose de développer une offre d'activités ancrée sur le textile et l'accessoire de mode.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- demande si la Paroisse peut enlever les statues et orgues qui sont entreposés dans le Foyer St Laurent.
- fait part d'un courrier de la SACEM qui propose une adhésion à l'année.
- fait part de l'invitation pour le départ en retraite de l'agent d'entretien le 25/01/20 à 19h30.

M. PONCET :

- fait le point sur la vente des bâtiments communaux.
- informe que des éléments de la passerelle de la nouvelle école ont été récupérés ce jour chez l'entreprise de métallerie.

Mme RIVOLLIER demande si le panneau de voie sans issue peut être posé à la Vialle.

Mme PAWELAK propose de mettre une partie de l'exposition sur la biodiversité en mairie et à la salle des associations.